



AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 7, CHEMIN DES ÉRABLES

AVIS EST DONNÉ QU'il y aura une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 16 janvier 2024, à 19h30.

La demande consiste à autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence à 4 mètres de l'emprise de rue alors que le règlement de zonage demande une distance minimale de 6 mètres.

Cette dérogation permettra l'implantation du futur bâtiment sans empiètement sur la propriété su S.I.A.L.

Fait à Desbiens,
Ce 12 décembre 2023


Mathieu Simard,
Directeur Général
Greffier-Trésorier

AVIS PUBLIC


ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 406-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général de la Ville de Desbiens, que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de ville de Desbiens, tenue le lundi 11 Décembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant intitulé *RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES*.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture et sur le site internet de la Ville.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Desbiens,
Le 12 décembre 2023.


Mathieu Simard,
Directeur Général
Greffier-Trésorier